



COMMUNIQUE DE PRESSE



Salariés « privés de droits » au Lycée privé Saint Jacques, établissement sous contrat d'association à Hazebrouck

Depuis des mois, les enseignants comme les personnels OGEC déplorent la désorganisation de l'établissement et alertent les autorités de tutelle (rectorat et enseignement privé) sur l'avenir de celui-ci. Ils n'ont reçu aucune réponse à ce jour.

Les seules mesures prises contreviennent à leurs libertés fondamentales. Ils sont en but à des sanctions incohérentes et injustifiées qui au regard du droit s'apparentent à du harcèlement : Certains personnels (OGEC ou enseignants) sont en effet victimes de mise au placard, brimades, mesures vexatoires, humiliations ou encore manque de respect de la part de l'employeur. Des postes sont vidés, le directeur refusant même de communiquer, à certains salariés, des informations nécessaires à leur travail. Des baisses de note administrative (moins 4,8 points par exemple) sont prononcées contre des salariés par ailleurs reconnus pour leur mérite professionnel pour des prétextes (avoir distribué un tract en dehors de l'établissement et du temps de travail par exemple) n'ayant pas de rapport avec les critères de cette notation.

Cette dégradation de leurs conditions de travail :

- **porte atteinte à leurs droits et leur dignité** : répression syndicale, atteinte à la liberté d'expression, baisse des notes administratives arbitraire, etc.
- **altère leur santé physique ou mentale** : les arrêts de maladie se multiplient, les syndromes dépressifs sont monnaie courante, la prise d'anxiolytique est leur lot quotidien.
- **compromet leur avenir professionnel** à travers les menaces qui pèsent sur leur carrière ou leur emploi.

S'ajoute une procédure de licenciement non encore effective qui concerne bien évidemment celles et ceux qui ont osé mettre en cause la gestion actuelle de cet établissement dans lequel ils travaillent avec un mérite reconnu par tous depuis plus de 20 ans pour certains.

La CGT depuis des semaines appelle au dialogue, au respect du droit du travail et au rétablissement d'un cadre de travail serein. C'est une fin de non-recevoir qui est adressée à la section syndicale et aux personnes inquiètes pour leur avenir.

Interpelée lors d'une audience par le secrétaire général de la FERC, la Ministre pourrait faire savoir prochainement quelle sera la nature de l'intervention du rectorat dont le rôle est primordial s'agissant d'un établissement sous contrat dont la part essentielle du budget vient de l'Etat. Plus encore, l'Etat est le garant du contrat d'association, il est l'employeur des agents publics contractuels que sont les maîtres du privé. Il est responsable de la santé et de la sécurité de ces agents.

Le moins que l'on puisse attendre est que cet établissement respecte le droit, que les salariés agents publics de l'Etat ou personnels OGEC bénéficient de toutes les garanties inhérentes à leur statut et conformes aux conventions collectives dont ils dépendent.

Les autorités diocésaines qui ne répondent pas aux salariés et à leur organisation syndicale ne pourront rester longtemps silencieuses pas plus que l'évêque dans une région marquée par de grandes voix de la doctrine sociale de l'Eglise comme Monseigneur Lienart qui avait su prendre fait et cause pour les mineurs victimes d'une implacable répression. Il en appelait avec courage au dialogue.

C'est précisément ce dont on a besoin pour sortir d'un conflit qui n'a que trop duré. Non la justice ne peut s'arrêter à la porte d'un établissement scolaire privé. Avant d'en venir aux recours juridiques qui, nous n'en doutons pas, devraient rétablir les salariés dans leur droit, il faut imposer une véritable négociation. Les salariés ne peuvent faire les frais d'une gestion qu'ils condamnent depuis longtemps. Nous exigeons l'arrêt des procédures de licenciement, que soient levées les sanctions et chacun retrouve sa place pour le bien des salariés et des jeunes en formation dans cet établissement.

La FERC CGT avec le SNEIP demande à TOUTES les autorités de tutelle de mettre fin le plus vite possible à cette situation qui constitue pour les salariés une atteinte grave à leurs droits et libertés, qui met en péril leur santé et les empêche de remplir efficacement les missions qui leur sont confiées.

Montreuil, le 28 avril 2015



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43
Internet : www.ferc.cgt.fr - E-mail : ferc@cgt.fr